

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Juin 1873.

Bulletin politique.

LA CIRCULAIRE PASCAL.

Sans vouloir dégager complètement la responsabilité de M. le ministre de l'intérieur, il est bon de remarquer que cette circulaire est en définitive l'œuvre, non de M. Beulé, mais de M. Pascal, sous-secrétaire d'Etat, lequel M. Pascal est un républicain de la veille.

N'en déplaise aux feuilles radicales, c'est au compte de la République et des républicains que doit être mise la dépêche produite par Gambetta dans le débat parlementaire de mardi.

Elle est une pièce à ajouter à l'histoire qu'on pourra écrire sous ce titre : *Les politiques de la Révolution*.

A l'occasion du tapage qui se fait en cette circonstance, voici ce que nous lisons dans *Paris-Journal*, sous la signature de M. H. de Pène :

Ah ! si M. Beulé avait voulu ! ou s'il avait su, comme il semble qu'il lui aurait été facile de faire disparaître sous son banc M. Gambetta, et de lui renfoncer dans la gorge cette circulaire malencontreuse qu'il a lue à petits coups, comme un gourmet boit du nectar en se pourléchant les lèvres !

Il était là dans son élément, en pleine trahison, M. Gambetta ! Il nageait entre deux trahisons : personnellement, il trahissait le *Corsaire*, dont il n'a pas dit un mot, qu'il n'a pas défendu devant la Chambre plus qu'il n'avait jadis défendu son ami Cavalier, dit Pipe-en-Bois, devant le conseil de guerre, et il lançait au ministère un trait empoisonné fourni par la trahison d'un employé de l'administration.

Cet employé, ce misérable, cet agent infidèle, ce violateur de dépôts confiés à son honneur, quel est-il ? Il faut que l'on arrive à savoir son nom, et il faut qu'il soit publiquement décoré de la croix du déshonneur.

Nous avons entendu soupçonner plusieurs des préfets de la précédente administration, justement répudiés par la nouvelle. On cite plusieurs noms. Nous n'en répétons aucun. L'accusation est trop grave pour être portée à la légère. Quel que soit le traître, il faut que l'administration arrive à le connaître et qu'elle le dénonce sans merci.

Le coupable ne peut être qu'un des dégoûtés du 24 mai, puisqu'il a fallu qu'il connût le chiffre, — que l'on avait eu l'étourderie de ne point changer, — pour pouvoir le vendre à l'ennemi.

Mais, si M. Beulé avait voulu ou s'il avait su, le traître qui a dénoncé l'administration dont il faisait partie la veille en aurait été pour ses frais d'infamie, et M. Gambetta aurait été le premier pris dans la toile d'araignée qu'il avait ourdie autour du malheureux ministre de l'intérieur, qui s'est laissé surprendre comme un moucheron sans défense.

Si M. Beulé avait eu plus d'expérience des mêlées parlementaires, plus de coup d'œil et plus d'entrain sur le champ de bataille, si ses forces avaient été au niveau de son rôle, il n'aurait qu'à jeter hardiment au visage de M. Gambetta ce que lui et ses dignes amis

ont fait de la France, au lieu de se défendre petitement, avec hésitation, — avec une modération que M. Gambetta a louée en ricanaçant de pitié — il n'aurait qu'à attaquer vigoureusement, pour culbuter des adversaires indignes, — indignes même de jamais avoir raison.

« Vous invoquez la liberté de la presse, aurait-il dû dire à M. Gambetta, vous qui d'un trait de plume bâillonnez à Bordeaux douze journaux coupables de tenir pour le gouvernement contre vous, qui étiez l'insurrection ! Vous parlez de moralité, et c'est vous qui avez gangrené le pays, abaissé les consciences, avili toutes les dignités en y installant vos créatures, fait des honneurs la récompense de vos camarades de brasserie et le prix des déclamations de café.

« Quels gens êtes-vous donc, vous qui n'avez que des appétits pour doctrine et des fuites sur vos états de service : fuites pendant la guerre étrangère dès qu'apparaissait l'ombre de la lance d'un uhlan, fuites à Saint-Sébastien dès que la Commune eut levé son drapeau, — le vôtre, en somme — car vous n'avez jamais rompu franchement avec cette loque sanglante.

« Eh bien, sous vos auspices, sous votre inspiration, pour soutenir vos convoitises que vous appelez des idées, pour prôner vos personnes, propager vos candidatures, semer le faux à votre profit, il s'est créé partout en province une presse dont le précédent gouvernement était, par un doux échange, le protecteur et le protégé et qui entraînait tout simplement la France à sa perte, c'est-à-dire à vous.

« Nous avons résolu, — et c'est pour mener à bien cette œuvre que nous sommes ici, — d'écraser vos nichées de serpents. La circulaire peut être mauvaise, mais notre œuvre est bonne ; vous et les vôtres vous n'avez jamais fait que de mauvaises circulaires et de mauvaises œuvres. Vous avez envoyé à la boucherie nos enfants, chaussés et armés par vos fournisseurs qui fournissaient des semelles de carton et des armes sans munitions, ou des munitions sans armes : vous voudriez maintenant livrer au démon de la révolution ce qui reste de la France, et l'on dirait que vous cherchez les moyens de nous faire autant de mal dans la paix que dans la guerre. Vous faites arme contre nous aujourd'hui d'une circulaire ambiguë, que vous a livrée la trahison, qui est un document volé dont vous êtes le receleur ; eh bien ! je vais la lire à l'Assemblée moi, cette pièce, et l'on verra que si la forme en est maladroite et prête à des commentaires injurieux, le fond en est bon.

« Nous remplissons notre mission et rien que notre mission en cherchant à arracher la France à vos empoisonneurs salariés par on ne sait quelle caisse. »

Ainsi aurait dû parler M. Beulé, il devait attaquer au lieu de se laisser égorger comme un mouton et foudroyer au lieu de bêler ; et, aux acclamations de toute la majorité conservatrice, on aurait vu M. Gambetta tout penaud avec sa pièce dérobée. La batterie pointée contre le ministère ne lui aurait alors pas fait plus de mal que les canons de pacotille de M. Gambetta n'en ont fait aux Prussiens.

Ah ! si M. Beulé avait voulu ou s'il avait su !

REPLACEMENT DE M. PASCAL.

Le conseil des ministres, après avoir, mardi soir, accepté la démission de M. Pas-

cal, a discuté la question non pas de son remplaçant, mais de son remplacement. Les opinions sont très-divisées sur l'opportunité d'avoir des sous-secrétaires d'Etat, qui ne sont, en réalité, que des ministres sans portefeuilles. M. Pascal avait la signature, quoiqu'il soit bien loin de notre pensée de le rendre responsable du double sens que l'on peut attribuer à la circulaire qui a amené sa retraite, quoiqu'il soit certain qu'il l'a signée sans la lire et qu'il porte la peine d'une faute qu'il n'a point commise, il n'en est pas moins vrai que s'il n'y avait au ministère de l'intérieur qu'une seule signature, M. Beulé, avant d'engager sa responsabilité, aurait relu ce document dont M. Gambetta a tiré un parti par trop exagéré.

Si les sous-secrétaires d'Etat doivent être conservés, il serait bon de suivre l'exemple donné par le gouvernement anglais. Le cabinet de Saint-James comprend toujours deux ministères. L'un s'occupe de la partie administrative et des affaires courantes, l'autre concentre toute son action sur la politique intérieure et extérieure ; mais comme il n'y a qu'une signature par département, la responsabilité est effective.

Deux opinions ont été émises dans le conseil des ministres. L'une consisterait à prendre les sous-secrétaires d'Etat dans le sein de l'Assemblée, de façon à ce qu'ils puissent défendre eux-mêmes leurs actes et couvrir les ministres dans un cas analogue à celui qui a pour résultat la démission de M. Pascal.

L'autre, beaucoup plus radicale, supprimerait purement et simplement les sous-secrétaires d'Etat.

C'est à ce dernier parti que le cabinet s'est momentanément arrêté. M. Pascal ne sera pas remplacé ; les fonctions qu'il occupait seront remplies par M. Durangel, chef de division au ministère de l'intérieur.

Le *Gaulois* rappelle, sous une forme un peu brutale, mais assurément très-méritée, les attentats commis contre la liberté de la presse, par M. Gambetta, et les moyens financiers qui lui valaient un concours bienveillant :

Un homme moins timoré que M. Beulé aurait pris par l'oreille le trop zélé Gambetta, et lui aurait dit en le pinçant très-fort :

« — Mon gars, saurais-tu me dire combien tu payais à Tours les folliculaires qui t'attribuaient du génie ? combien t'a coûté celui qui t'a appelé Jean Darc ? où prenais-tu le prix qui a rémunéré le rapport du jeune Valcourt sur la trahison du maréchal Bazaine ? Tu lui as donné la croix, je le sais bien ; mais il a fallu aussi, pour le faire vivre à Bordeaux, l'aider à publier une feuille de chou. Et les cent mille francs que tu as prêtés au *Siecle*, de quel gousset sortaient-ils ? Ce n'était point de ton gousset assurément, qui n'était pas encore des mieux fournis. Es-tu bien sûr, gros compère, de n'avoir jamais fait de plus grandes tentatives de corruption que celles dont tu nous accuses ? Nous le promettons, du reste, de régler incessamment tes comptes.

« Sur la liberté des journaux, ni toi ni tes amis n'avez mot à dire. Durant la guerre, vous avez fait une orgie d'arbitraire. Nous connaissons tes prouesses à Bordeaux. Tu as fait saisir un jour, par le ministère de Ranc, douze journaux à la fois. Pourquoi ? Parce qu'ils avaient inséré le décret électoral du gouvernement de Paris. Toi, tu étais le gou-

vernement de Bordeaux. Un autre jour, tu as fait emprisonner un rédacteur de la province dans le fort du Hâ. A Angers, tu as supprimé deux journaux appartenant à M. de Cumont ; au Mans, un de tes préfets a emprisonné et tenu au secret trois jours entiers M. le Nordez et un de ses collaborateurs.

« A Mâcon, certain Morin, préfet de poigne républicaine, interdisait les réponses à ses communiqués. A Saint-Etienne, Bertholon, tyran de cette ville, supprimait une feuille conservatrice. Esquiroz le libérateur supprimait la *Gazette du Midi*, et Duportail, que ne supprimait-il pas ? Tu es, non petit cœur, d'une bande de farceurs à qui nous défendons désormais de parler argent, corruption, liberté ; ce sont des matières interdites à des gens qui ont gaspillé l'argent, pratiqué la corruption et comprimé audacieusement la liberté. »

Chronique générale.

En tête de sa partie officielle, le journal du gouvernement annonce que, samedi dernier, le comte d'Arnim a remis au maréchal de Mac-Mahon la réponse de l'empereur d'Allemagne et les lettres de créance qui le confirment en qualité d'ambassadeur près du gouvernement de la République française. Cela met fin aux chroniques anxieuses des anciens officiers de M. Thiers.

Le *Journal de Marseille* et la *Gazette du Midi* publient une pétition d'électeurs marseillais demandant que l'âge électoral soit élevé à vingt-cinq ans, notamment à cause de la suppression du droit de vote pour les militaires en service actif et de l'inégalité qui existerait entre les soldats de la réserve et les exemptés.

Cette pétition est adressée à l'Assemblée nationale.

L'épuration des listes électorales, à Lyon, va commencer le 15 juin d'une façon plus sérieuse qu'elle ne s'est faite jusqu'ici, sous les ordres de délégués spéciaux du préfet, et non, comme cela a eu lieu précédemment, par l'intervention de ceux qui avaient un intérêt direct à n'opérer que le moins de radiations possibles.

M. le préfet du Rhône a déjà étudié la question de près, et en attendant la réforme électorale municipale si impatiemment réclamée par tous les honnêtes gens, M. Ducros va faire procéder aux éliminations les plus urgentes afin de restituer aux listes quelque régularité et le caractère de sincérité qui leur font défaut.

On écrit de Rome que M. Rattazzi, mort sans secours religieux, a eu des funérailles de solidaire ; aucun signe chrétien n'y a été vu ; ses obsèques n'ont été qu'un pompeux enfouissement. Le prince Humbert tenait un des cordons du poêle. C'est en mourant comme des chiens que les nouveaux maîtres de Rome pensent assurer la régénération de leur patrie.

On s'attend sous peu à la publication d'une lettre de M. Thiers en réponse à une adresse qu'il aurait reçue de Nancy.

Ce manifeste serait la défense de sa politique.

La gauche se remue beaucoup et est bien décidée à discréditer le nouveau cabinet par des attaques incessantes.

Elle complète plusieurs interpellations, et commencera par attaquer l'arrêté du préfet du Rhône.

Elle parle mystérieusement de nouvelles circulaires confidentielles qu'elle a entre les mains, et dont elle compte se servir; ces pièces proviendraient d'une source aussi déloyale que la première.

On lit dans la Patrie :

« La dépêche confidentielle qui a été lue, hier, à la tribune par M. Gambetta, a été évidemment livrée soit par un des préfets remplacés depuis le 4 juin, soit par un de ceux qui, très-nombreux encore, sont dans leurs fonctions les adversaires notoires du nouveau gouvernement.

» Il nous paraît essentiel qu'une enquête soit faite et que l'auteur de cette trahison du devoir professionnel soit connu.

» Cette enquête sera difficile sans doute, mais elle est d'un haut intérêt.

» L'incident prouvera d'ailleurs, entre autres choses, qu'avant de donner des instructions à un personnel aussi peu sûr, le ministre aurait dû procéder à une épuration très-étendue de ses subordonnés. »

Le prince Orloff a officiellement remis à M. le Président de la République les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur du czar auprès du gouvernement de la République française.

L'entretien du prince et du maréchal Président a été plein de cordialité.

M. le maréchal de Mac-Mahon a signé hier une liste de 254 nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur.

Cette liste se compose en grande partie de militaires.

Elle paraîtra prochainement au Journal officiel.

M. Dufrayer, secrétaire-général au ministère des finances, est nommé directeur-général des postes, en remplacement de M. Rampont, démissionnaire.

On lit dans le Journal de Lyon :

« Cinq mille numéros du Petit Lyonnais ont été saisis ce matin à la gare de Perrache. Un certain nombre de numéros portés par des vendeurs ont été saisis en outre dans divers quartiers de notre ville. Nous manquons de détails sur la cause de cette mesure. »

On se met en mesure de recevoir dignement le shah de Perse, dont la venue en France est prochaine.

La frégate amirale l'Océan, avec trois autres frégates cuirassées, va être dirigée de Toulon sur Douvres, pour rendre les honneurs militaires et faire escorte au shah pendant sa traversée d'Angleterre en France.

Samedi dernier, dit la Presse, l'impératrice Eugénie a assisté à la pose de la première pierre de la chapelle Sainte-Marie de Chislehurst, qui doit recevoir les cendres de Napoléon III.

La cérémonie a été fort simple; le prince Louis Napoléon, ainsi que les membres de la maison impériale, entouraient seuls l'impératrice.

Une petite fiole, contenant des monnaies d'or et d'argent anglaises, ainsi que plusieurs pièces à l'effigie de Napoléon III, a été déposée sous la pierre commémorative. Avant-hier, le prince et la princesse de Galles ont rendu visite à l'impératrice; celle-ci leur a dit qu'elle passerait quelques semaines en Suisse. Il est fort probable qu'elle demandera au gouvernement français l'autorisation de traverser la France; elle voyagerait incognito sous le nom de comtesse de Pierrefonds.

Dans le salon de M^{me} de G... on parlait des marchés scandaleux du 4 septembre.

Naturellement, il n'y avait qu'une voix pour qualifier comme elle le mérite la con-

duite des citoyens peu délicats qui se trouvent compromis dans ces tristes affaires.

— Et dire, s'écrie quelqu'un, qu'ils agissaient ainsi sous le couvert du patriotisme.

— Oui, répondit la maîtresse de la maison, c'est ce qu'ils appelaient voler... au secours de la patrie.

On lit dans le Gaulois :

« L'affaire Ranc aura eu un bon résultat : celui de nous faire connaître qu'elle a été l'attitude de M. Thiers et de M. Barthélemy Saint-Hilaire à l'égard de certains chefs de la Commune.

» Une personne étroitement mêlée à l'instruction de l'affaire du 18 mars va publier prochainement une série de révélations sur la conduite tenue par l'ex-président et son fidèle Pylade.

» Il ressort de ces notes, qu'il nous a été donné de parcourir, que MM. Thiers et Barthélemy Saint-Hilaire ont couvert de leur protection plusieurs personnes gravement compromises dans les crimes de la Commune.

» On a saisi, on s'en souvient, de nombreux papiers chez la sœur de Delescluze, papiers renfermés dans une malle et dans un grand carton et qui, sur son ordre, furent remis à M. Thiers qui les conserva pardevers lui. Nous devons dire que, parmi ces pièces, il n'y en avait aucune de compromettante pour M. Ranc.

» Par contre, bon nombre de ces documents accusaient gravement certains membres de la gauche, devenus depuis les amis de M. Thiers, et qui avaient encouragé un grand mouvement révolutionnaire qui devait éclater dans les premiers jours d'avril et être généralisé dans toutes les grandes villes de France.

» Ces personnes furent surprises par l'explosion du 18 mars, qui dérangea tous leurs projets et fit en partie avorter leur complot. »

LE GÉNÉRAL CHANZY.

Un décret du maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, a nommé le général Chanzy gouverneur-général civil de l'Algérie avec le commandement des forces de terre et de mer dans la colonie.

Le général Chanzy, dont il a été beaucoup parlé depuis quelque temps, est âgé aujourd'hui de cinquante ans. Il est né à Nouart (Ardennes), le 18 mars 1821. Blond, chauve, la barbe longue, la moustache fournie et cirée, un peu maigre, l'air grave, il réalise au premier aspect le véritable type de l'officier sérieux. Et il est sérieux en effet. Elevé par son père, ancien soldat des guerres de la République et de l'Empire, dans l'amour du travail et de l'étude, il apprit de bonne heure à ne compter que sur lui et sur son mérite pour faire son chemin dans le monde.

Voici ses états de service :

Porté par goût vers la marine, il s'embarqua en 1837, à peine âgé de seize ans, sur les navires de la flotte; mais l'année suivante, ayant dépassé l'âge d'admission pour l'école navale, il s'engageait en qualité de volontaire au 5^e régiment d'artillerie.

Le 13 novembre 1841, après de brillants examens, il était admis à Saint-Cyr, d'où il sortit le 4^e octobre 1843 avec le n^o 28 et le grade de sous-lieutenant dans un régiment de zouaves.

Nommé lieutenant le 28 juillet 1848, il était attaché l'année suivante comme officier d'ordonnance à la personne du gouverneur général d'Algérie, et promu le 12 mars 1851 au grade de capitaine dans la légion étrangère.

Chef de bataillon en 1856, lieutenant-colonel en 1860, il prit part à l'expédition de Syrie, et fut successivement envoyé à Damas, dans le Liban, en Judée, en Palestine et en Egypte.

A son retour, il commanda la frontière de Naples à l'armée d'occupation de Rome, et en 1864, après avoir dirigé comme colonel une expédition sur la lisière du Maroc, il était promu général de brigade.

Depuis lors jusqu'en 1870, Chanzy resta en Algérie, et prit une part très-brillante aux opérations de notre armée.

Il était encore en Afrique quand éclata la guerre avec la Prusse, et, malgré ses pressantes sollicitations, il ne put prendre part aux premiers engagements de l'armée du Rhin; ce n'est qu'après le désastre de Sedan qu'il fut rappelé en France, et c'est au

maréchal Mac-Mahon que Chanzy dut son rappel.

L'illustre maréchal était alors prisonnier dans une petite ville de la Prusse-Rhénane. Encore retenu au lit par sa blessure, il écrivit à la délégation de Tours une lettre confidentielle, qu'un messager sûr et discret emporta malgré la surveillance de la police prussienne. Cette lettre parvint à Tours peu de temps après la reprise d'Orléans par le général d'Aurelles de Paladines.

Le maréchal, tout en déplorant la situation cruelle qui l'empêchait de servir sa patrie, se faisait un devoir de signaler à l'attention du gouvernement un jeune officier qui s'était fait remarquer en Afrique par son intelligence studieuse et son caractère énergique.

Cet officier était le général Chanzy.

Rappelé aussitôt et envoyé à l'armée d'Orléans, il eut d'abord le commandement d'une brigade, sous les ordres du général de Paladines, puis, après la malheureuse retraite du 2 décembre et la démission de d'Aurelles, M. Gambetta, se rappelant la recommandation du maréchal de Mac-Mahon, donna le commandement en chef de l'armée de la Loire au général Chanzy.

Les opérations de cette armée, exaltées par les uns, critiquées par les autres, aboutirent, on le sait, malgré quelques succès sérieux, au désastre final du Mans. Autant il serait injuste de reprocher ce désastre au général Chanzy, autant il est permis de s'étonner, en le voyant, quelque temps plus tard, voter à l'Assemblée de Bordeaux pour la continuation de la guerre, — lui qui, plus que tout autre, devait savoir que toute lutte était désormais impossible.

On raconte, à ce propos, qu'à l'issue de la séance dans laquelle fut voté l'armistice, le général Chanzy, rencontrant M. Thiers dans les couloirs de la Chambre, lui dit :

— Je vous remercie, monsieur le Président, des paroles bienveillantes que vous avez prononcées tout à l'heure à mon sujet; mais je dois vous avouer que j'ai voté la guerre, c'est parce que je la crois encore possible.

— Comment, général! fit M. Thiers, vous croyez la guerre possible? et quand j'ai adjuré, il y a quelques minutes, ceux qui croyaient à la possibilité de la guerre, et les hommes spéciaux surtout, de venir le dire à la tribune; quand j'ai fait cet appel suprême, vous ne vous êtes pas levé, vous n'avez pas dit un mot.

— Je ne suis pas un homme de parole, répondit Chanzy, je suis un homme d'action.

— Eh bien, général, riposta M. Thiers d'un ton bref, puisque vous êtes un homme d'action, il fallait garder Le Mans, vous auriez singulièrement facilité les négociations.

Ceci se passait au mois de février 1871.

Le mois suivant, malgré cette concession faite au parti républicain avancé, le général Chanzy était arrêté à la gare d'Orléans par les gardes nationaux fédérés.

Le général arrivait de Bordeaux et se rendait à Versailles. Dans le même train se trouvait M. Turquet, député de l'Aisne. Au moment où le convoi allait entrer en gare, des hommes armés ordonnent au chef de train d'arrêter. Le train s'arrête et les hommes enfoncent les portes des wagons en criant :

— Où est le général Chanzy ?

Le général occupait un compartiment de premières. Il était en uniforme.

— Au nom de la loi, lui dit un des gardes nationaux, nous vous arrêtons.

— Quelle loi ? demanda Chanzy.

— La loi du comité central de la garde nationale.

— Je cède à la force, se contenta de répondre le général.

Et il se laissa emmener.

Conduit d'abord à la mairie du 9^e arrondissement, puis à la prison du neuvième secteur, et de là au domicile de M. Léo Meillet, Chanzy fut finalement enfermé à la prison de la Santé.

On était alors le 18 mars 1871, et le 18 mars était précisément l'anniversaire de la naissance de Chanzy. En entendant la foule ameutée sous ses fenêtres crier : Qu'on le fusille ! qu'on le fusille ! le général dut se rappeler cette triste exclamation du général Bréa, fait prisonnier par les insurgés de juin 1848 :

— Prisonnier et fusillé le jour de ma fête !

Chanzy resta sept jours en prison. Il ne fut mis en liberté qu'après avoir pris et si-

gné l'engagement de n'accepter aucun commandement avant six mois, à moins que ce ne soit contre l'étranger.

Un détail curieux : dans le compartiment occupé par le général Chanzy au moment de son arrestation se trouvaient deux personnes qui ne furent nullement inquiétées par les gardes nationaux fédérés. Il est vrai qu'ils ne les reconnurent pas. Ces deux personnes étaient : le prince de Joinville et le lieutenant Robert Lefort (duc de Chartres).

On sait que ce dernier avait été attaché en qualité d'officier à l'armée de la Loire. Quant au prince de Joinville, il avait, lui aussi, essayé de faire partie de l'armée du général Chanzy; mais un ordre de M. Ranc, alors directeur de la police, lui avait enjoint de quitter la France. Il n'y était rentré que depuis la conclusion de la paix.

Quels otages, si les fédérés les avaient reconnus !

Un dernier mot sur le général Chanzy.

Sa nomination, qui a le rare bonheur d'être approuvée par tous les partis, est surtout l'œuvre du maréchal Mac-Mahon. C'est la deuxième fois, on le voit, que le choix de l'illustre maréchal se porte sur lui.

JEHAN VALTER.

Nouvelles extérieures.

L'importance du discours prononcé le 9 juin au Reichstag par le prince de Bismark, nous commande d'en donner l'extrait suivant, apporté par l'Agence Havas :

REICHSTAG ALLEMAND.

Extrait de la séance du 9 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget.

Sur le chapitre concernant le crédit de 17,700 thalers demandé pour l'entretien d'un représentant diplomatique à Rome près le Souverain-Pontife, M. Løwe prend la parole pour demander la radiation de ce crédit.

M. Reichensperger combat cette proposition par ce motif que les représentants diplomatiques sont accrédités près les souverains, non près les Etats. Or, le Pape est encore considéré comme souverain par les puissances étrangères. Rien ne s'oppose donc à ce que le crédit demandé soit voté.

Discours de M. de Bismark.

Il est certain que ce crédit est demeuré sans effet pratique depuis que l'empire allemand existe. Nous n'avons fait qu'accepter ici l'héritage que nous a légué le budget de l'ancienne Confédération de l'Allemagne du Nord. Toutefois, je ne saurais m'associer à l'idée de M. Løwe, de faire dépendre le maintien de ce crédit de la question exclusive de savoir si le Pape exerce ou s'il n'exerce pas une souveraineté territoriale. Si nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire de notre mission diplomatique à Rome, nous trouvons que les affaires que nous avons eues avec le Pape, en tant que souverain des anciens Etats de l'Eglise, ou que les questions que nous avons dû traiter avec lui en tant que souverain temporel territorial, ont sollicité l'activité de notre légation à un degré infiniment moindre que les affaires que l'Etat prussien a eu à traiter pour le règlement de ses rapports avec le gouvernement pontifical.

Ce besoin n'a pas cessé d'exister, bien que pour le moment et jusqu'à nouvel ordre il existe plutôt en principe que dans la pratique.

Nous ne sommes pas actuellement représentés là-bas. Ce fait tient surtout à la nature extérieure des circonstances et à leur connexion avec l'état actuel de la question confessionnelle en Allemagne. Le point de pure forme qui nous guide en ce moment est celui-ci : nous ne voulons pas exposer un représentant de l'empire allemand à la possibilité éventuelle d'entendre, en sa qualité officielle à Rome et venant d'une bouche officielle, un langage que l'empire allemand ne saurait accepter. (Applaudissements.) Les événements sont variables, tempora mutantur et nos mutamur in illis. (Très-vrai ! au centre.)

Il n'est pas nécessaire que la cause de la paix et de l'humanité soit constamment défendue en des termes fiers et courroucés; il peut aussi se produire un changement qui modifie l'aspect des choses, et, en vue de cette éventualité, je ne voudrais pas rompre

un lien qui pourrait encore se renouer. Le gouvernement de l'empire, si fermement résolu qu'il soit à protéger l'indépendance de l'empire contre toute atteinte venant du dehors, est prêt à tous les efforts nécessaires pour obtenir que non-seulement la majorité, mais aussi, s'il est possible, la totalité des catholiques allemands vivent en paix avec leurs gouvernements et avec leurs concitoyens du culte évangélique. Je ne voudrais donc négliger aucun moyen propre à m'ouvrir cette perspective dans l'avenir, si faible qu'elle puisse être, et c'est à regret que je me priverais d'un tel moyen.

En un cas tel que celui qui nous occupe, il est très-difficile aux deux parties de faire le premier pas, la première tentative de rapprochement, attendu que chacun des deux parties a la conviction qu'il lui a été fait tort. Mais la possibilité d'une telle démarche s'expliquerait fort bien, étant donné un changement de situation qui offrirait au représentant de l'empire allemand la garantie d'obtenir les égards auxquels il a droit de prétendre. Or, le maintien du crédit demandé pour notre représentation diplomatique auprès du Pape nous réserve cette possibilité, sans qu'aucune des deux parties ait besoin de se dire que c'est elle qui a fait le premier pas. Et c'est pourquoi je vous prie de ne pas fermer cette issue, bien que, pour le moment, j'aie peu d'espoir de pouvoir proposer à Sa Majesté l'empereur une personne pour occuper ce poste et que, selon toute apparence, le traitement doit demeurer l'an prochain sans emploi. (Assentiment.)

Après une observation de M. Løwe, sur la nécessité de montrer à Rome les progrès que la séparation de l'Eglise et de l'Etat a faits en Allemagne, M. de Bismark poursuit en ces termes :

M. Reichensperger a semblé insinuer que l'idée de M. Løwe, d'envoyer un commissaire à Rome, se rattacherait surtout à l'éventualité d'une élection du conclave. Je ne voudrais pas que mon silence sur ce point fût interprété comme une marque de l'adhésion du gouvernement de l'empire à cette pensée. Nous nous abstenons de toute tentative qui pourrait avoir pour objet d'influencer l'élection du Pape. Dans l'intérêt de la paix publique, il est très-désirable que l'élection du Pape ait lieu dans un sens modéré, et que ce ne soit pas le parti de la colère et du combat qui triomphe. Mais notre tâche n'est pas de nous occuper de ces choses-là. Notre tâche ne peut être que celle-ci : Lorsqu'on nous annoncera qu'une élection du Pape aura eu lieu, examiner si, dans notre conviction, elle a été accomplie légitimement, et si, par conséquent, le Pape élu est, à notre sens, fondé à exercer en Allemagne les droits qui appartiennent sans conteste à un Pape légal. (Vifs applaudissements sur presque tous les bancs. — Exclamations et protestations au centre.)

Après une courte réplique de M. Reichensperger, la proposition de Løwe, tendant à la radiation du crédit, est rejetée, et le crédit est voté à une faible majorité.

ESPAGNE.

On ne saurait donner un tableau plus saisissant de l'effroyable désarroi qui règne à Madrid qu'en reproduisant purement et simplement avec leurs dates la série des dépêches reçues par l'Agence Havas.

Madrid, 11 juin, 12 h. 45 soir.

La majorité de l'Assemblée s'est réunie pour résoudre la crise. Les autorités ont pris des précautions militaires pour le cas où les intransigeants ne voudraient pas respecter les décisions des Cortès.

Les volontaires se réunissent en armes. L'inquiétude règne dans la ville, mais aucun désordre n'est signalé.

Madrid, 11 juin, 1 h. 20 soir.

Les intransigeants s'opposent à la formation d'un ministère de droite.

Des groupes armés circulent dans les rues.

Les intransigeants et les partisans de la majorité de l'Assemblée s'emparent respectivement de différents points stratégiques de Madrid. On craint un conflit.

Madrid, 11 juin, 3 h. 35 soir.

Une réunion de la majorité de l'Assemblée a approuvé la formation d'un ministère de conciliation, dont quatre membres appartiendraient à la droite et quatre à la gauche. Ce sont : Pi y Margall, présidence du conseil et intérieur ; Muro, affaires étrangè-

res ; Dadies, finances ; Aurich, marine ; Sorni, Ultramar ; Benot, fomento ; Estevanez, guerre.

Madrid, 11 juin, 3 h. 45 soir.

Les Cortès ont accepté la démission du ministère Figueras. — Le nouveau ministère est composé comme il vient d'être dit, en y ajoutant M. Fernando Gonzalez pour le portefeuille de la justice.

Madrid, 11 juin, 4 h. 40, soir.

Les Cortès forment en ce moment le nouveau ministère ; le calme se rétablit, les volontaires rentrent chez eux.

Madrid, 11 juin, 5 h. 10, soir.

Le conflit dans les rues est conjuré. — Les Cortès ont élu individuellement ministres : MM. Pi y Margall, qui a obtenu 496 voix ; Estevanez, qui en a eu 492 ; Sorni, 490 ; Aurich, 485 ; Muro, 487 ; Badico, 482 ; Gonzalez, 454, et Benot qui a obtenu 461 suffrages.

Le ministère se présente devant l'Assemblée qui l'accueille par des applaudissements. M. Pi y Margall dit que le programme du gouvernement est de sauver la République et l'ordre public. (Applaudissements.) Le gouvernement, ajoute M. Pi y Margall, est résolu à faire de l'ordre ; toute insurrection est un crime quand il existe une ample liberté dans le pays. (Applaudissements prolongés.)

La tranquillité est rétablie à Madrid.

Madrid, 11 juin, 5 h. 25, soir.

M. Figueras a quitté Madrid. On croit qu'il se rend à l'étranger.

Le capitaine général de Madrid, M. Socias, a été arrêté comme étant soupçonné d'hostilité au gouvernement. Il a été relâché après avoir prouvé son innocence.

Madrid, 11 juin, 7 h. 50, soir.

La composition du nouveau ministère a produit un bon effet sur la population de Madrid. Les groupes armés se dispersent. Le général Pierrad a été nommé capitaine général de Madrid.

M. Figueras a quitté Madrid à sept heures ce matin. Les journaux commentent son départ mystérieux et précipité. On dit qu'il est allé aux Eaux-Bonnes pour rétablir sa santé.

Voilà ce que la Révolution sait faire pour le bonheur et la tranquillité du peuple espagnol.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans la séance de mardi, au sujet de l'interpellation de MM. Gambetta, Lepère, etc., voici quel a été le vote des députés de Maine-et-Loire :

MM. Chatelin, vicomte de Cumont, Delavau, comte Durfort de Civrac, Joubert, de la Bouillierie, comte de Maillé, Montrieux, Mayaud ont voté pour l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement.

M. Beulé, qui était en cause, s'est naturellement abstenu de prendre part au vote.

M. Max-Richard, qui n'avait pas les mêmes motifs d'abstention, s'est abstenu aussi.

Tout se prépare pour les courses d'Angers, qui auront lieu demain dimanche et mardi prochain. Chaque année, cette fête hippique attire à l'hippodrome d'Eventard une affluence considérable de promeneurs et d'étrangers. Les courses de cette année promettent d'être très-brillantes ; du moins, la Société des Courses n'a rien négligé pour atteindre ce but.

LES EAUX MINÉRALES EN MAINE-ET-LOIRE.

On ne sait peut-être pas que le département de Maine-et-Loire est un de ceux qui renferment le plus de sources minérales. Ces eaux, pour la plupart, appartiennent à la classe des eaux ferrugineuses froides et ont, par conséquent, des qualités essentiellement toniques et reconstituantes. Voici, d'après de récents travaux, où se trouvent situées les principales sources minérales de Maine-et-Loire :

Angers, Andard, Chalennes, la Chapronnière, Chaumont, Chemillé, Courrière, Daumeray, Durtal, Ecuillé, Gohler, Launay, Martigné-Briant, Prunier, Quincé, Rosseau, Saint-Barthélemy, Saint-Rémy-la-Varenne, Seine, Segré, la Saurinière, Soucelles, Soudon, Thouarcé et la Varenne.

Il est regrettable qu'aucune de ces sources ferrugineuses ne soit exploitée sur une très-grande échelle et n'acquière ainsi une notoriété qui lui permette de rivaliser avec les stations thermales ferrugineuses de Forges, de Bussang et d'Orezza. (*Journal d'Angers.*)

M^{lle} Déjazet vient de passer quelques jours à Saumur, où elle a donné deux brillantes soirées. Il n'est donc pas hors de propos de raconter le trait suivant, qui montre bien l'excellent cœur de l'admirable et spirituelle artiste :

Un jour, M^{lle} Déjazet se rendit à Pornic pour y prendre un peu de repos. Toute la jeunesse dorée de la Bretagne se trouvait alors aux bains de cette petite ville.

L'arrivée de la célèbre actrice fit sensation parmi cette foule désœuvrée, et de nombreuses suppliques lui furent à l'instant adressées pour égayer, par quelques-unes des chansonnettes qu'elle dit si bien, les loisirs des soirées de Pornic.

M^{lle} Déjazet accepta avec beaucoup de grâce ces invitations, et le soir elle chanta au milieu d'une nombreuse réunion, en annonçant qu'elle ferait ensuite une quête en faveur des pauvres de l'endroit.

La collecte produisit *soixante-douze francs.*

M^{lle} Déjazet, se tournant alors vers son auditoire, lui dit en souriant :

— Messieurs, cette somme est bien minime pour soulager toutes les misères qu'on rencontre ici ; permettez-moi d'y joindre aussi mon offrande.

Et, tirant 300 fr. en or de sa bourse, elle les ajouta aux 72 fr. recueillis.

— Cela fera, ajouta-t-elle, toujours en riant, *trois cent soixante-douze francs.*

N'était-ce pas là une haute leçon de convenance et de charité donnée avec la plus délicate urbanité aux beaux fils de la Bretagne ?

On nous avait donné l'espoir que M^{lle} Déjazet reviendrait d'Angers, d'ici quelques jours, et qu'elle jouerait à Saumur, dans une soirée d'adieux, la *Douairière de Brionne* et *Voltaire en vacances*. Nous ne savons, jusqu'à ce moment, si Frétilton nous procurera cette bonne fortune.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer.

Le Percepteur de Saumur, VÉTAULT.

Dernières Nouvelles.

A quoi sert-il de clore les discussions générales ? On peut être assuré qu'elles recommenceront sur chacun des articles. Ce grand débat sur la convention avec la Compagnie des chemins de fer de l'Est s'est rouvert comme une de ces larges plaies d'argent qui, dit-on, ne sont pas mortelles, mais qui, à la longue, finissent par devenir mortellement ennuyeuses. Se représente-t-on bien une séance occupée, envahie tout entière par deux discours, un discours de M. de Janzé et un discours de M. Clapier ?

Il faut renoncer à suivre ces deux honorables et pneumatiques orateurs dans le détail de leurs arguments, et l'Assemblée elle-même y renonce, car aussitôt qu'elle les voit monter à la tribune elle s'évanouit tout doucement vers la buvette.

Ce qu'on démêle de plus clair dans ces raisonnements interminables, c'est que M. de Janzé trouve qu'on donne trop d'argent à la Compagnie, et que M. Clapier partage absolument l'opinion de son collègue, et que M. Pouyer-Quertier se range à leur commun avis.

Cette séance eût été accablante si elle n'avait été coupée par quelques intermèdes intéressants et par un gros incident survenu précisément dans le court entr'acte que la lassitude de M. Clapier a concédé à la Chambre. Chacun usait du répit, et l'on causait assez gaieusement d'un banc à l'autre.

Tout à coup un mouvement s'opère ; un certain nombre de députés entourent le fauteuil du président. Entre eux et lui, la conversation a évidemment un caractère des plus sérieux.

Le bruit se répand qu'il vient de recevoir deux lettres graves, et, en effet, il les a reçues, car il agit sa sonnette et annonce qu'il va les communiquer à l'Assemblée.

Au milieu du plus profond silence, bien-

tôt suivi de rumeurs confuses, il lit une première lettre du ministre de la guerre, qui demande à la Chambre l'autorisation de poursuivre M. Ranc, et une seconde lettre du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, où sont énumérés les actes de la Commune auxquels M. Ranc a pris part.

Voici le texte de la demande en autorisation de poursuites contre M. Ranc, telle qu'elle a été adressée par le ministre de la guerre au président de l'Assemblée, qui en a donné lecture dans la séance d'hier :

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus une lettre de M. le général de Ladmirault tendant à obtenir de l'Assemblée nationale l'autorisation d'exercer des poursuites contre M. Ranc, membre de l'Assemblée, sous l'inculpation de participation à l'insurrection, de participation à des attentats ou à des tentatives d'attentats pour détruire le gouvernement, d'excitation civile, d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, et enfin, d'usurpation de fonctions, crimes prévus par les articles 59, 60, 87, 91 et 258 du Code pénal.

» Veuillez agréer, etc. »

Voici la lettre de M. le général de Ladmirault :

« Monsieur le président,

» J'ai toujours pensé que la justice devait être égale pour tous ; or M. Ranc, membre de l'Assemblée nationale, est le seul des personnages ayant joué un rôle important sous la Commune qui n'ait pas été poursuivi. M. Ranc a été élu membre de la Commune le 27 mars 1871.

» Sa démission figure au *Journal officiel* du 7 avril. Pendant le laps de temps qui s'est écoulé du 27 mars au 7 avril, ont été rendus, entre autres décrets, les suivants :

1^o Décret du 29 mars qui défend aux fonctionnaires, sous peine de révocation, d'obéir aux ordres du gouvernement de Versailles ;

2^o Décret du 30 mars, qui valide les saisies faites au domicile de certaines Compagnies d'assurances ;

3^o Décret du 2 avril, mettant en accusation MM. Thiers, Dufaure, Jules Simon, l'amiral Pothonau, et mettant leurs biens sous le séquestre ;

4^o Décret du 5 avril relatif aux otages. M. Ranc a signé le premier de ces décrets, les autres sont signés : la Commune.

» Enfin, M. Ranc a pris part au décret qui délègue Protot à l'expédition des affaires judiciaires, à la proclamation du 29 mars qui proclame l'existence de la Commune et la sanction que lui a donnée le vote des électeurs ; enfin, à celle du 2 avril qui ordonne la sortie en masse contre les troupes de Versailles.

» En raison de tous ces actes auxquels M. Ranc a pris part, je demande à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre M. Ranc sous l'inculpation (suit l'énumération des chefs d'accusation relatés dans la lettre du ministre de la guerre.)

» Veuillez agréer, etc. »

Cette double lecture produit sur tous les bancs une impression très-vive, mais très-complexe et bien délicate à analyser. L'étonnement y domine, mêlé de colère chez les uns, de satisfaction chez les autres ; mais rien ne perce ni n'éclate ; avec des sentiments bien divers, on se recueille des deux côtés.

Si M. Ranc a l'humeur voyageuse, le voilà prévenu de boucler sa valise.

La demande de poursuite a été faite avant-hier, et aujourd'hui seulement les députés se réunissent dans leurs bureaux, à l'effet de nommer une commission chargée de présenter un rapport sur cette grave affaire.

On lit dans le *Pays* :

On sait maintenant à quoi s'en tenir sur la fameuse circulaire que M. Gambetta a lue à la tribune, concernant les instructions secrètes envoyées par M. Pascal aux agents préfectoraux.

Ce n'est pas à M. Gambetta directement que cette circulaire a été communiquée, mais bien à M. Thiers.

Elle aurait été adressée à l'ex-président par plusieurs préfets nommés sous son gouvernement.

M. Thiers avait d'abord eu l'intention de faire de ce document le motif d'une inter-

pellation qui serait partie du centre gauche; mais cette fraction de l'Assemblée, toujours très-indécise, a, selon son habitude, hésité. C'est alors que M. Thiers a eu recours à ses bons amis de l'extrême-gauche: l'union entre les radicaux et l'ex-président est, comme on voit, plus intime que jamais.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Cette année (1873), la C^{ie} anglaise d'assurances sur la vie « le Gresham » procédera à une nouvelle répartition de ses bénéfices. Les polices avec droit de participation, contractées avec primes annuelles avant le 1^{er} juillet 1873, prendront part à cette répartition dans la mesure prescrite par les règlements de la Compagnie.

S'adresser, pour prospectus et renseignements: 30, rue de Provence, à Paris; — en province, aux représentants ou banquiers de la Compagnie.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mai 1873), à 60 centimes par numéro mensuel:

Texte.

N^o 18. — Le Château de Brissac (Maine-et-Loire). — Etudes céramiques. — L'Education d'un gland. — Les Cherokees. — Etats généraux d'Orléans. — Jeunes plantes; Enfants naissants. — Vitesse de la lumière. — Lessivage économique.

N^o 10. — Le nouveau quartier des Halles. — L'Âme et l'immortalité. — Fabrication du sucre de betteraves. — La source de la grotte qui pleure, légende. — Innéité. — Fossa-Nuova et Saint-Thomas d'Aquin. — La Peau humaine (suite).

N^o 20. — Vase honorifique chinois. — Châteaux en Espagne. — La Jeune malade, parabole de la chambre. — La Patrie. — Musiciens: Hérodote. — Produire à bon marché. — Un Aquarium microscopique.

N^o 21. — Les Mameluks. — Joubert. — Deux médaillons en argent repoussé. — Accident causé par une araignée. — Lourdeur d'esprit — Louis XIV et le courtisan. — Origine du lac Halloula.

N^o 22. — La Tour de Jean Sans-Peur. — Réformes dans l'enseignement; l'Abbé Pluche. — La Loi. — Les Ardennes. — Mémoires d'Edward lord Herbert de Cherbury (suite). — Instinct ou raisonnement? — Une Devise de Salomon. — Le Pelor filamenteux du Japon.

Gravures.

N^o 18. — Vue du château de Brissac. — Poteries gauloises, à la manufacture de Sèvres (2 grav.). — Lessivage économique: Buanderie de ménage; Essoreuse.

N^o 19. — Anciens piliers des Halles, à Paris. — Intérieur de sucrerie. — La Peau humaine.

N^o 20. — Vase honorifique chinois. — Hérauld sur son lit de mort, d'après un dessin d'Eugène Giraud, du 10 janvier 1833. — Aquarium pour l'étude des infusoires.

N^o 21. — Tombeaux des Mameluks, au Caire. — Deux Médaillons en argent repoussé, conservés à Pise (2 grav.). — Le Lac Halloula, d'après un croquis de M. O. Mac-Carthy.

N^o 22. — La Tour de Jean Sans-Peur, rue aux Ours et rue Tiquelone, à Paris. — Les Ardennes: La Roche aux Corpiats. — Hautes-Rivières. — Le Pelor filamenteux du Japon.

Paris-Journal va commencer la publication d'un grand roman d'aventures et de passions contemporaines dû à la plume d'un écrivain qui est destiné à recueillir l'héritage du regretté Ponson du Terrail, M. Albert Delpit: *la Vengeresse*.

Tous les jours, le même journal publie, outre son feuilleton, *la Belle Limonadière*, cause célèbre du commencement de ce siècle, récit palpitant retrouvé, par M. Paul

Mahalin, dans les annales de la police de la Restauration.

La partie politique du *Paris-Journal* est toujours confiée à MM. H. de Pène (rédacteur en chef), J.-J. Weiss, Loustalot et autres écrivains qui assurent à ce journal le premier rang parmi les défenseurs des principes conservateurs.

On lit dans la *France médicale*:

Sirop Louis contre la coqueluche, l'asthme, catarrhes et affections du larynx.

Les médications contre la coqueluche sont aussi nombreuses qu'incertaines. Leur nombre est précisément une preuve de leur inefficacité. Pénétré de l'incertitude de la thérapeutique contre une affection jusqu'à présent rebelle contre toute médication, M. Louis, pharmacien, a cherché dans les produits exotiques un remède contre cette maladie si tenace et si pénible; il croit l'avoir trouvé après de longues recherches, et, à la suite de nombreuses expériences, il n'hésite pas à soumettre au corps médical la préparation à laquelle il a donné son nom.

La forme de sirop qu'il a adoptée est facile à administrer aux enfants et aux adultes.

Nous engageons nos lecteurs à recourir à une préparation qui offre toutes les garanties de réussite.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalescière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N^o 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne),

le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande qu'elle ne pouvait même se lever; son bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la *Revalescière Du Barry*. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, Comtesse de Gourgues.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 1/2 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Comman, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUIN 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	56 65	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	290	»	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	80 40	15	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	453 75	8 75	»
5 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit Mobilier.	478 75	3 75	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	452 50	»	»
Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	940	»	12 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872.	90 91	05	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	»	OBLIGATIONS.			
— libéré.	89 80	05	»	Est, jouissance nov.	515	»	5	Orléans.	280	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	212 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	850	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	279 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	396 25	»	»	Midi, jouissance juillet.	596 25	»	1 25	Est.	270	»	»
— 1865, 4 %.	440	»	2 50	Nord, jouissance juillet.	1032 50	5	»	Nord.	283	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	288	»	1	Orléans, jouissance octobre.	812 50	»	1 25	Ouest.	277 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253 75	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	510	»	»	Midi.	277	»	»
Banque de France, j. juillet.	4350	»	15	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	963	»	»	Deux-Charentes.	254 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	680	»	2 50	Vendée.	235	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	Société Immobilière, j. janv.	17 50	»	50				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	351 25	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, omnibus.
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 31 s.

Etude de M^e SENIL, notaire à Longué.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M^e SENIL, notaire à Longué, Le dimanche 29 juin 1873, à midi.

284 PIEDS D'ARBRES A HAUTE TIGE.

Complantés sur les réserves du château d'Avoir, commune de Longué, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), consistant en:

144 peupliers, 115 frênes, 18 chênes et 7 ormeaux: le tout divisé en 9 lots.

S'adresser, pour visiter ces arbres, à M^e TESSIER, garde du château d'Avoir, et, pour tous renseignements, à M^e SENIL, notaire à Longué. (236)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, UNE MAISON, sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire.

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE

OU A LOUER PETITE MAISON ET JARDIN Agréablement situés.

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'Ecole chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint Jean 1874, MAISON, rue d'Orléans, n^o 51, occupée par M. Ragain, marchand de papiers. S'adresser à M. MOLLET, rue de l'Hôtel Dieu, 27, à Saumur. (203)

A LOUER

PRÉSENTMENT, UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

A VENDRE

D'OCCASION, BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE

D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

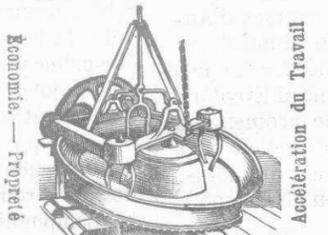
M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon. A Saumur, chez PAPIX-LEROY, épicer, rue du Portail-Louis (107)

PÉTRIN MÉCANIQUE (système breveté s. g. d. g.)



J.-C. TRIAUT, boulanger, fabricant, rue des Faures, 55. — Bordeaux.

L. HUET, NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

Saumur, imp. de P. GODET.

A VENDRE UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés. S'adresser rue Saint-Nicolas, n^o 74, à Saumur.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeuneau, 57, rue Beaurepaire. (233)